



PREAVIS MUNICIPAL No 13/2014

Concerne une demande de crédit complémentaire au préavis 05/2014 de CHF 51'000.- TTC pour le remplacement d'un tronçon de conduite d'eau potable à l'Avant-Poste

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Déléguée municipale : C. Gallay

1. But

Le présent préavis a pour but d'octroyer à la municipalité un crédit supplémentaire au préavis 05/2013 pour le remplacement d'un tronçon de la conduite d'eau potable dans le quartier de l'Avant-Poste à La Cure.

2. Exposé des motifs

Le remplacement de la conduite d'eau potable dans le chemin Bovay à l'Avant-Poste a fait l'objet du préavis No5/2013 qui a été accepté lors du conseil communal du 19 mars 2013. Un crédit de CHF 183'000.- a été octroyé à cet effet.

Les travaux ont été réalisés en septembre et octobre 2013. Le chantier a duré beaucoup plus longtemps que prévu dû essentiellement à la présence d'une roche très compacte. Compte tenu de la configuration du chemin, l'accès à toutes les parcelles a été assuré par des ponts lourds qui ont dû être déplacés tout au long du chantier. Les entreprises ont effectué un excellent travail et le retour des habitants concernant les équipes et le contact qu'ils ont pu avoir ont été très positifs.

Afin de pouvoir intervenir pour des travaux de fuites ou de raccordement, sans couper l'eau à tout le quartier de l'Avant-Poste, la décision a été prise en cours de travaux de mettre en place deux triples vannes de réseau. Ceci permet de segmenter et de réduire la longueur des tronçons fermés.

Des travaux de réglages et de finition doivent encore être effectués par l'entreprise de génie civil cette année. La facture finale n'a pas encore été payée.

La présentation du décompte des travaux a fait l'objet d'une séance le 24 avril 2014, lors de laquelle le Bureau d'ingénieurs Peitrequin a donné les explications des différents dépassements qui sont tous justifiés.

Différences du coût des travaux :

L'entreprise de génie civil a un dépassement de CHF 22'500.- par rapport au devis estimatif, dû à la présence de roche sur toute la longueur du tracé et non pas partiellement comme il avait été prévu. Ceux-ci s'effectuant sur un nouveau tracé, il était impossible de connaître la nature exacte du sous-sol. La roche compacte a fortement ralenti et a de ce fait prolongé la durée des travaux. Les déplacements des ponts lourds afin d'assurer l'accès à toutes les parcelles ont été beaucoup plus importants que prévu. Les travaux d'appareillage dépassent de CHF 2'500.- le devis estimatif et les honoraires de CHF 2'000.-. Ces montants sont partiellement compensés par les divers et imprévus, ce qui ramène le dépassement général du préavis à CHF 16'263.45.

Le chemin Bovay est un chemin privé. Il est situé sur la parcelle privée 1631 et est géré par une association. L'administrateur de cette association a émis la volonté de recevoir le devis pour goudronner la totalité du chemin profitant des travaux mandatés par la commune. Le devis estimatif partageait donc le goudronnage de la largeur du chemin entre les copropriétaires et la commune (la fouille pour l'eau étant de 1m de large). Le devis des travaux n'a pas été accepté par les copropriétaires. La commune a de ce fait assumé la totalité des frais, soit la découpe selon le tracé de la conduite de largeur variable avec des raccordements à ajuster sur un tapis ancien. Le surcoût de la réfection du tapis se monte à CHF 14'507.70. Afin de mieux assurer l'alimentation, deux jeux de triples vannes ont été installés. Ces travaux supplémentaires se montent à :

- Surcoût de la réfection du tapis	CHF	14'507.70
- Mise en place de deux jeux de triple vanne	CHF	14'660.50
- Mise à niveau des capes de vanne	CHF	1'658.05
- Honoraires	CHF	<u>3'100.00</u>
Total des suppléments CHF TTC	CHF	33'926.25

Les honoraires se montent à 11% du montant total des travaux.

Récapitulatif

	préavis	coûts réels	différence
Travaux du crédit d'étude accordé	183'000.-	199'263.45	16'263.45
Travaux supplémentaires		<u>33'926.25</u>	<u>33'926.25</u>
Total CHF TTC	183'000.-	233'189.70	50'189.70

Un crédit supplémentaire arrondi à CHF TTC 51'000.- est sollicité.

La demande de subside ECA s'effectuera sur l'entier des travaux réalisés.

3. Financement

Le coût sera financé par la trésorerie courante.

L'amortissement se fera en une année par prélèvement sur le compte de réserve affecté.

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis de la municipalité No 13/2014
- Oui le rapport de la commission des finances,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser** la municipalité à engager un crédit complémentaire au préavis 05/2014 pour le remplacement d'un tronçon de conduite d'eau potable à l'Avant-Poste
- **d'octroyer** à cet effet un crédit complémentaire de CHF TTC 51'000.-
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante
- **d'amortir** cet investissement net en une fois par prélèvement sur le fonds de réserve affecté n° 9280.20 au bilan

Ainsi adopté en séance de municipalité du 19 mai 2014

Au nom de la municipalité

La syndique La secrétaire


C. Gallay




N. Agier